

LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 1^{er}. Thermidor, an VI.

19 Jul 1798



Disgrace du grand inquisiteur de Naples. — Continuation des préparatifs militaires dans ce royaume. — Indemnités demandées au grand-duc de Toscane par la cour de Londres, pour les pertes éprouvées par les négocians anglais à Livourne. — Mouvement populaire arrivé à Berlin. — Arrivée de François (de Neufchâteau) à Bruxelles. — Nouvelles diverses de Paris. — Arrêté du directoire sur le partage des prises.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 25 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, ranc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n^o. 423, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

De Rome, le 9 messidor.

Le Saint-pere est obligé de quitter la Toscane, & ira dans l'isle de Sardaigne. Il auroit préféré, dit-on, d'aller à Malte, mais la conquête de cette isle le prive de cet asyle.

Le général Saint-Cyr, commandant les troupes françaises, a fait publier une loi par laquelle il fixe le traitement des religieux & religieuses qui quitteront leurs couvens. Beaucoup de réguliers ont déjà profité de cette loi, & quelques-uns se sont mariés.

On annonce que le général Brune se rendra bientôt dans cette ville. On est occupé à faire la réquisition ordonnée par la loi, de tous les jeunes gens de 17 à 25 ans, & à mettre en activité ces nouvelles levées. On forme de grandes conjectures à ce sujet.

La république romaine est infestée d'émissaires étrangers. La police en a fait arrêter plusieurs, presque tous napolitains ou salariés par la cour de Naples.

On mande de Naples que le marquis Vanni, qui faisoit l'office de *grand inquisiteur* avec la dureté & l'esprit de vengeance qui appartient à cet affreux ministère, a été disgracié comme Pignotelli. On en ignore le motif; mais il doit être le sort de ceux qui se font les instrumens de la tyrannie.

On continue dans le royaume de Naples les préparatifs militaires avec beaucoup d'activité. Toutes les classes, depuis les moines jusqu'aux galériens, fournissent des secours aux armées. On croit qu'il existe entre cette cour & celle de Vienne un traité d'alliance, au moins défensive.

De Venise, le 11 messidor.

On continue ici à prendre de grandes mesures militaires, d'abord parce que la paix ne paroît pas encore très-bien fermée, & ensuite pour contenir les habitans qui sont aujourdhui divisés en trois partis; l'un est composé de ceux qui voudroient rétablir l'ancien gouvernement; le second

comprend ceux qui voudroient s'anir à une république voisine; & le troisieme, ceux qui se contentent de conserver leurs titres & leurs emplois.

De Lucques, le 12 messidor.

Le général Kellermamm passa avant-hier dans notre ville pour se rendre aux bains. On avoit délibéré en grand conseil de lui rendre de grands honneurs & de lui donner des fêtes; mais ce général n'a voulu rien accepter. Il est allé voir M. Burlamaqui, chez qui il a dîné, & il a continué sa route.

Nos patriciens, en apprenant la prochaine arrivée du général Kellermann, ont fait ôter les canons qui étoient tournés contre la ville, & ils ont fait quitter le sabre à leurs Suisses. Ils ont ainsi voulu faire croire qu'ils sont chéris du peuple, & qu'ils n'ont pas besoin, pour maintenir leur gouvernement, d'avoir recours à la force & à la terreur.

De Livourne, le 14 messidor.

Nous voyons encore dans notre port la frégate parlementaire anglaise, qui est venue de Londres avec des dépêches pour le ministre Windham. Elle ne mettra à la voile que pour emporter sa réponse. Ces dépêches concernent l'état des pertes éprouvées par les maisons anglaises établies à Livourne, qui ont été obligées de fuir à l'arrivée des Français. Le cabinet de St-James demande à présent à la cour de Toscane, & du ton le plus péremptoire, des indemnités pour ces pertes. Il exige une prompte réponse; &, dans le cas d'un refus, donne à entendre qu'il trouvera le moyen de se payer par ses propres mains. La somme réclamée s'éleve à plusieurs millions de piastres; & cette réclamation met notre cour dans un grand embarras.

La nouvelle de la prise de Malte, a troublé la joie de nos anglo-manes. Ils se flattoient que Nelson, fidèle à sa promesse, reviendrait bientôt avec les débris de la flotte française; mais ils commencent à craindre aujourd'hui qu'il ne puisse s'en emparer qu'après l'avoir bloqué long-tems dans le port de Malte, & après avoir affamé l'isle. Mais quoi qu'ils en disent, il paroît certain que l'escadre & le convoi français ont continué leur route pour leur destination, après avoir laissé dans l'isle une garnison de six à huit mille hommes.

La flotte anglaise, commandée par Nelson, est composée de quatorze vaisseaux de ligne & six frégates. Elle étoit encore le 17 dans la baie près de Naples, & se disposoit à partir pour le canal de Malte.

Les barbaresques, qui ne craignent pas le canon toscan,

ont pris trois bâtimens à la vue de ce port; deux napolitains & un génois.

De Florence, le 12 messidor.

Notre gouvernement vient de recevoir, par un courrier extraordinaire, que le chevalier Azara a expédié au cardinal Lorenzana, la détermination positive & imprimée, d'après laquelle le pape doit se retirer à Cagliari.

Le ministre Serrate & trois autres ministres de la secrétairerie, se sont rendus à la Chartreuse, auprès du pape, pour lui annoncer son sort. On prétend qu'il a reçu cette nouvelle avec toutes les apparences de la résignation; mais qu'en secret il n'a pu s'empêcher de verser des larmes.

A U T R I C H E.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 15 messidor.

Dans un moment où toutes les organisations politiques sont examinées de près & jugées avec sévérité, il est des abus qu'il suffit de montrer pour les faire disparaître, parce que nulle part où la révolution est connue, le despotisme ne regne plus en entière sécurité; & que telle est déjà l'opinion de l'Europe, qu'il semble rougir de lui-même.

Il est sans doute des précautions extraordinaires que peuvent commander aux gouvernemens les circonstances extraordinaires où ils se trouvent, & la crise qui les agite tous plus ou moins. Mais en ce genre l'excès aggrave plus qu'il ne guérit le mal; & c'est sous ce point de vue qu'il faut considérer une institution qui n'existe dans les états autrichiens que depuis peu d'années.

Nous avons eu de tout tems ici, comme dans toutes les grandes villes, une police active, chargée de surveiller les étrangers, les voyageurs, les routes, la propreté des villes, la bonté & la salubrité des vivres, de donner & de viser les passe-ports, de maintenir la tranquillité & le repos, de surveiller les ouvrages qui s'impriment. Elle remplissoit ces fonctions avec autant d'exactitude que de célérité. C'étoit en quelque sorte là la *police publique*; quoiqu'elle sût bien au besoin cacher son action pour la rendre plus sûre. Mais on y a joint, sous le titre de *police secrète*, une sorte de tribunal d'inquisition dont l'objet est bien différent.

Son auteur étoit Léopold II, qui apporta cette institution de Florence à Vienne, puis dans tous les états autrichiens, à mesure que la guerre contre la France lui donna des inquiétudes. Léopold II mourut le 2 mars 1792; & sous son successeur, l'espionnage, grâce à la police secrète, arriva au degré où nous le voyons aujourd'hui.

Le but de la police secrète est, selon les ministres autrichiens, de prévenir ou d'arrêter toute hérésie politique, le *jaeobinisme*, les nouveaux principes, & d'empêcher la propagation des lumières. Mais, dans le fait, elle est un instrument merveilleusement commode pour les passions de quelques hommes, d'autant plus dangereux qu'ils sont lâches. Leurs espions se trouvent par-tout, dans toutes les classes, parmi les deux sexes, même jusques parmi les militaires: il y en a sur-tout beaucoup parmi les prêtres, les filles publiques, les moines & les domestiques. On s'imagine bien que ces individus ne sont gueres délicats dans le choix de leurs moyens pour découvrir un coupable, & qu'on l'est facilement à leurs yeux de haute-trahison.

Les récompenses des espions sont très-différentes dans leur genre & dans leur mesure; elles consistent en cordons, clefs, places honorifiques, avancements, médailles,

argent, décrets de louanges, au nom de l'empereur qui n'en sait pas un mot.

On fait croire à l'empereur, trop faible, que ce tribunal est nécessaire pour contenir les jacobins, les propagandistes & autres gens dangereux, c'est-à-dire, dans le style de la chancellerie autrichienne, les hommes assez courageux & assez éclairés pour se plaindre du joug que leur impose par ce terrible espionnage, qui coûte plusieurs millions au trésor public.

Jean-Antoine comte de Pergen en est le président. C'est un homme très-âgé, presque cassé, d'un caractère passif. Il étoit, du tems de la guerre d'Hanovre, commissaire impérial à Francfort-sur-le-Mein, où il fut très-utile, puis directeur de la chancellerie d'état. En 1772, il fut nommé maréchal de la cour; enfin, il fut nommé chef du département de la police. C'est un homme dont toute la politique consiste à tout faire pour se conserver en crédit.

Le vice-président de cette police est François Saurau, ministre des finances & président de la chambre de la cour; il est âgé de 42 ou de 43 ans, d'une ancienne, mais pauvre famille en Styrie. Il fut élevé dans le Thérésianum (à Vienne) & eut une place de conseiller de régence à Prague. Un ami puissant lui fit avoir la place de maréchal de cour de l'évêque d'Olmütz. Dans cette qualité, il le suivit à Francfort-sur-le-Mein, lors du couronnement de Léopold II comme empereur. Il profita de l'occasion pour faire remarquer par ce prince & sa famille, & surtout rendre fort agréable au jeune archiduc François, en le montrant la nouvelle des cérémonies du couronnement comme courrier extraordinaire. Après la mort de Léopold II, il fut placé au département de la police, & est, depuis l'an 1795, le principal instrument de cette *police secrète*, qui a déjà fait tant de victimes.

Il eut en 1795 la place du comte Sauer, qui jouissoit de l'estime publique comme président de la régence de l'Autriche inférieure; Sauer fut renvoyé avec 10,000 francs de pension, & avec lui quatre conseillers. La régence fut réunie à la police, & Saurau eut la permission de choisir les quatre conseillers remplaçans. Il reçut de François II pour prix de ses services, pour 200,000 f. de biens fondés dans un tems où toutes les caisses étoient épuisées. En 1797, il fut nommé ministre des finances; & depuis travailla avec beaucoup d'activité pour rétablir les finances qui étoient dans un grand désordre. Il est adroit courtisan, il est soûvent à l'église; il joue la religion, parce que la cour en a, & va se confesser tous les quinze jours à un prêtre que la médisance, ou peut-être la calomnie n'épargne point.

Ce ministre entreprenant & ambitieux est en faveur chez l'impératrice. Tout moyen d'accumuler des richesses & des places honorifiques lui est familier. Grand & bachelier, mais d'un abord repoussant; il sait si bien cacher ses projets, qu'il trompe même ses amis.

La crainte d'être renvoyé de ses places le tourmente nuit & jour; & pour prévenir sa chute, il ne cesse de poursuivre ses ennemis avec acharnement. Il suffit qu'il puisse aujourd'hui nuire, pour qu'il les juge coupables.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 20 messidor.

Un médecin habile a publié l'annonce suivante, en mode des perruques, que paroissent adopter par-tout les femmes:

« Les cheveux sont un ornement naturel ; les perruques sont aussi nuisibles à la santé qu'à la beauté des femmes. Dépouillez le rosier de ses feuilles, il sera d'abord moins beau, & il se desséchera & se flétrira bientôt. Les cheveux sont autant de canaux pour éconduire l'excès des humeurs qui se portent vers le cerveau. Quand une fois ces canaux de transpiration sont coupés, on détruit l'équilibre des parties fluides, elles se répandent alors par la peau, formée de petits pores, sur les yeux & les dents ; delà résultent les étourdissements, les vertiges, les teints pâles & les maux d'yeux & de dents. Veut-on conserver sous la perruque ses propres cheveux, les suites en sont moins fâcheuses ; mais elles le sont néanmoins encore.

« Le plein air est aussi nécessaire aux cheveux qu'aux plantes.

« Si les femmes persistent à garder cette mode, alors (je parle ici comme *médecin*) on verra sous peu la moitié d'entr'elles ayant des accès de folies, le teint olivâtre, les dents gâtées & les yeux affaiblis.

« Quel moment heureux pour déployer tous les moyens de l'art !

« J'observe que je suis d'autant moins suspect, que je parle ici contre mes intérêts & contre l'esprit de mon état ; car d'ordinaire les médecins aiment mieux guérir que prévenir les maux ».

De Cleves, le 23 messidor.

Berlin vient d'être le théâtre d'une scène qui a déjà donné naissance à mille impostures & calomnies. On publie que le peuple de cette capitale s'étoit soulevé, qu'il avoit crié : *point de roi ! à bas le roi ! &c. &c.* ; & les ennemis de la France de s'écrier : « C'est Sicyes qui a provoqué cette révolution ; on devoit bien s'y attendre ». Tandis qu'ils s'exaltoient en venant sur l'ambassadeur français, plusieurs lettres de Berlin nous ont instruits de ce qui avoit donné lieu à cette nouvelle. Voici le fait tel qu'elles le racontent :

La maréchal de la cour avoit permis à des entrepreneurs de construire un amphithéâtre en planches dans les rues où le roi, avec tout son cortège, devoit passer, le 18 de ce mois, pour l'inauguration. Sa majesté ayant aperçu cet amphithéâtre, & sachant que les places s'y payoient très-chèrement, le désapprouva, disant que son peuple ne devoit pas payer pour le voir ; que cet amphithéâtre ne seroit qu'au riche, & non au pauvre & à la majeure partie de ses sujets, qui ne pouvoient en profiter, à cause de l'excessive cherté des places. . . . Le peuple ayant entendu cette observation, s'écria : « Sa majesté a raison, voilà ce qui s'appelle un roi. Il pense aussi à nous. Les riches sont-ils seuls faits pour le voir ? *A bas l'amphithéâtre ! à bas !* ». Joignant en même tems le fait à la parole, le peuple se met à l'abattre, mais la police s'y oppose. Le général Goetze, commandant de Berlin, accourt aussi-tôt, & a l'imprudence de frapper quelques *demolisseurs* ; ce qui lui attira quelques mauvais traitemens qui auroient pu être une suite funeste, si le général Mollendorff ne se fût présenté avec un régiment de cavalerie, auquel il ne fit cependant pas même tirer le sabre. Il parla avec douceur à la foule, & l'engagea d'autant plus volontiers à se retirer, que la présence du régiment de cavalerie donnoit un très-grand poids aux raisons que le général alléguoit pour déterminer la retraite.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Extrait d'une lettre de Bâle, du 23 messidor.

Il est beaucoup question depuis quelque tems d'une *faction oligarchique* dans les autorités actuelles de la république helvétique. Il peut être bon de faire connoître les hommes qu'on accuse d'être les chefs de cette faction ; ce sont les Escher, les Usteri (de Zurich) ; les Meier (de Schanensee) ; les Ruttiman, les Pfyffer (de Lucerne) ; les Kuhn, les Rengger, les Suter (de Berne). Tous ont été éconduits en suite à la haine des aristocrates suisses ; tous seroient les premières victimes d'une contre-révolution opérée par ces derniers. Ils sont pour la plupart des gens aisés, des peres de famille qui auroient tout à perdre à cette contre révolution.

Toute la Suisse étoit persuadée, depuis quelques années, que Meier, Ruttiman, Pfyffer, Ballbazar & quelques autres renverseroient l'aristocratie dans leur patrie, ou porteroient leur tête sur l'échafaud ; & la prédiction n'étoit pas difficile à faire : car ces hommes agissoient & parloient avec toute la franchise d'une conviction fondée sur des principes.

Il en étoit de même de ceux des Zurichois & des Bernois dont il s'agit. Usteri, médecin & botaniste très-estimé, a publié, depuis 1795, un journal relatif à la révolution française. Tous les ennemis de cette révolution en Suisse & en Allemagne ont constamment employé contre cette feuille les armes prohibitives & la calomnie. Il fut fortement prononcé pour les habitans des campagnes de son canton dans l'affaire de 1795. Dans les premiers jours de mars 1798, l'aristocratie zuricoise avoit juré de faire tomber sa tête. La nouvelle de la prise de Berne vint précisément à tems pour le sauver des fureurs de la bourgeoisie fanatisée. Escher, son ami, ayant soutenu les mêmes principes, couroit aussi les mêmes risques. Suter, du canton de Berne, s'étoit rangé sous les étendards de la révolution dès 1792 : il demeuroit alors à Mayence. Ami du célèbre George Forster, il avoit embrassé le même parti que lui. Kuhn, professeur de droit public à Berne, avoit été obligé d'abandonner sa chaire, parce que ses principes déplaisoient à leurs excellences. D'excellens écrits de Rengger, médecin à Berne, l'avoient également signalé aux amis & aux ennemis de la révolution française, comme un de ses plus zélés partisans.

Enfin la république française, depuis qu'elle existe, n'a pas eu en Suisse d'amis plus chauds, plus fermes & plus utiles par la réputation de lumières & de probité dont ils jouissoient. Quelle étrange fatalité seroit donc aujourd'hui désigner ces mêmes hommes comme les chefs d'une conspiration oligarchique ? Cet exemple rappellerait les proscriptions françaises après le 31 mai.

Plusieurs personnes m'approchent, il est vrai, à ceux dont je parle, de ne pas assez accorder à la force des circonstances & à certaines convenances politiques. Mais si un état libre est en effet quelquefois forcé de se soumettre à cette nécessité & à ces convenances, où en seroit-il, si ces sacrifices toujours pénibles se faisoient sans aucune réclamation, sans qu'aucun de ses membres prit acte des principes, afin que l'exception ne détruise pas au moins la règle ? Il est un fait certain & facile à constater, c'est que ces hommes, que par le plus étrange abus de mots on qualifie d'ennemis de la France, ont toujours montré un respectueux empressement, lorsque des mesures, dures à la vérité, mais nécessaires, leur ont été notifiées sous

des formes & d'un ton que la politique seule devoit toujours proscrire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Toulon, le 15 messidor.

La mise en état des trois vaisseaux vénitiens se pousse vivement, grâce à l'activité de l'ordonnateur Najac. Le nombre des bâtimens de transport augmente chaque jour.

La frégate *la Boudeuse* & la corvette *la Fauvette*, sont armées et en rade.

La corvette *la Ligurienne* sera incessamment mise à l'eau; c'est celle qui se démonte en trois parties. Elle sera de la seconde expédition.

De Bruxelles, le 28 messidor.

Un parc considérable d'artillerie, qui avoit été formé dans le pays de Juliers depuis la conclusion de la paix avec l'empereur, a reçu l'ordre, il y a quelques jours, de se rendre à Neuwied: il s'est mis en marche en trois parties. L'artillerie de réserve qui se trouvoit à Treves, va également en partir pour se rendre sur les bords de la Lah. On va remettre sur un pied formidable le camp retranché d'Oberbilick, dans le duché de Berg.

On assure que la division commandée par le général Championnet, qui occupe actuellement des positions sur nos côtes, va se mettre incessamment en marche pour se rendre à l'armée de Mayence, & qu'elle sera remplacée par une partie de la division du général Grenier, qui descendra des côtes de Dunkerque.

Le citoyen François (de Neufchâteau) est arrivé hier en cette ville. Avant de se rendre à Paris, il doit visiter Anvers. Nous attendons ici le général Joubert, venant de la Hollande, lequel va prendre le commandement en chef de l'armée de Mayence. On dit qu'il doit s'aboucher avec François (de Neufchâteau) pour en recevoir quelques instructions. Depuis l'arrivée de ce ministre en cette ville, le bruit est général que les conférences de Seltz n'ont produit aucun résultat favorable à la cause des émigrés belges, & que le gouvernement français a de nouveau assuré qu'ils n'étoient ni ne pouvoient être compris dans l'article 9 du traité de Campo-Formio.

DE PARIS, le 30 messidor.

Malgré les inquiétudes que l'on semble concevoir sur l'issue des négociations de Rastadt, nous ne croyons pas du tout à la guerre, parce que l'Autriche & la Prusse ne comptent pas assez l'une sur l'autre pour s'y engager ensemble. Si elles étoient parfaitement d'accord, il seroit possible qu'elles rejettassent & fissent rejeter par l'Empire, l'*ultimatum* du directoire exécutif. Mais comme elles sont, sinon, en mésintelligence, au moins en défiance, elles finiront par céder tout ce qui sera nécessaire pour prévenir une rupture. Telle est notre opinion. Nous pourrions lui donner des développemens qui la mettroient dans un nouveau jour; mais ils sont inutiles, après tout ce qui a été dit sur cette question, que les événemens ne peuvent tarder à décider.

— Cingéné a cru que d'après la prise de Malte, les biens de l'ordre situés dans les différens pays devenoient la propriété du gouvernement français; il a, en conséquence, demandé au roi de Sardaigne de faire mettre, au profit de la république, le séquestre sur tous ces biens. On assure que la même demande avoit été adressé au grand duc de Toscane.

Le directoire exécutif n'a pas approuvé cette logique conquérante; il a, en conséquence, envoyé des couriers

extraordinaires pour désavouer cette prétention, faire lever le séquestre qui auroit pu avoir été mis par ses agens civils ou militaires, sur les biens dépendans du ci-devant ordre de Malte, & il a déclaré que chaque gouvernement en pourroit disposer à son gré.

— On donne pour certaine la nomination de François (de Neufchâteau) au ministère de l'intérieur, & celle de Letournoux à une place d'administrateur des domaines nationaux.

— Le citoyen Boitmon, employé au directoire, assure dans une lettre publique, que l'on a trouvé dans la doublure de l'habit de Lenthreau-Beauregard des *pouvoirs illimités*, donnés & signés de la propre main de Louis XVIII. C'est à la suite de cette découverte qu'il s'est échappé à ses gardes.

— Dubrenil, convaincu d'émigration, a été jugé par la commission militaire de Paris, & fusillé hier dans la plaine de Grenelle. Il a été aussi déclaré convaincu d'avoir pris part aux assassinats de Lyon.

— On parle de mettre, par forme de représailles, un embargo sur tous les bâtimens américains qui se trouvent dans les ports de France. Les dernières mesures adoptées par le congrès, justifient d'avance toutes celles que nous prendrons.

— Le corps législatif cisalpin a nommé membre du directoire, en remplacement du citoyen Costabili, le citoyen Adelasio, ministre des finances.

— Le citoyen Laharpe, nouveau directeur de la république helvétique, est parti aujourd'hui de Paris pour se rendre à son poste.

Arrêté du directoire exécutif, 25 messidor, an 6.

Le directoire exécutif, en vertu des lois des 6 février & premier octobre 1793 (v. st.), où le rapport du ministre de la marine & des colonies, arrête:

Art. 1^{er}. Le tiers du produit des prises faites par les bâtimens de la république, & non encore vendues, sera, par forme d'à-compte, repartit entre les capteurs, conformément aux lois & dans les délais par elles fixés, sans aucune espèce de déduction; tous les frais & retenues devant être supportés par les deux autres tiers.

II. Le ministre de la marine & des colonies est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera imprimé.

ESSAI SUR LA THÉORIE DES NOMBRES, par A. M. Legendre, de l'Institut national, un fort vol. in-4^o. de l'imprimerie de Crapet. Prix, 18 fr. & 21 fr. par la poste. A Paris, chez Duprat, libraire pour les mathématiques, quai des Augustins.

De toutes les parties des mathématiques, celle-ci exige sans contredit le plus de finesse & de sagacité. Le second tome de l'algèbre d'Euler, enrichi des additions de Lagrange, offre, comme on sait, quelques élémens de la science des nombres. Ici, sous le modeste titre d'Essai, l'auteur donne, par des méthodes infiniment ingénieuses, la démonstration de la plupart des théorèmes remarquables de Fermat, dans ses notes sur Diophante, & se livre à des recherches d'un genre plus difficile encore, auxquelles l'état actuel de l'analyse lui a permis d'atteindre. Cet ouvrage est très-propre à aiguïser l'esprit en l'exerçant sur une matière très-curieuse & très-attachante, & en l'obligeant à saisir à la fois un grand nombre de combinaisons. L'illustre auteur qui avoit déjà tant de titres à la reconnaissance des géomètres par ses excellens mémoires sur l'astronomie physique & le calcul intégral, s'en acquiert de nouveaux aujourd'hui en réunissant dans un corps de doctrine ce qui étoit épars sur la théorie des nombres dans les différentes collections académiques & en y ajoutant tant beaucoup de propositions nouvelles. On doit aussi lui savoir gré de n'avoir pas dédaigné de mettre cet important ouvrage à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs, en le faisant précéder d'une introduction vraiment élémentaire.

A. FRANÇOIS.

DE L'IMPRIMERIE DU PUBLICISTE, rue des Moineaux, n^o. 423.

Violent i
Proclai
seconde
division

Le prix
23 fr. pou
Les Loi
Souscripte
plémens q
de matière
Les lettre
franc de p
noaux, n^o.

Notre cou
tres, disper
cordant de p
le roi s'est
une certain
lui fait épr
Il y a eu
cette capital
flames ont
quier Rossi
fait les reche
causes de ce

Le bruit
lorie avoit d
environs de
de notre rép

Charles Ema
de Chypre
de la repu

Très-chers
avons lu la l
pour nous fai
vétiques en
de votre nou
reçu, avec b
agréable témo
vous nous non
tretien l'allia
nous & la na
notre empress
que de notre c
tien de cette a